



**Syndicat Mixte de la Base de Loisirs
de Saint-Quentin en Yvelines**

N°2022-D33

OBJET :
Demande crédits
d'investissement
Région : Réfection du
parcours blanc
Accrobranches

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 05 octobre à 17h

Le Comité Syndical légalement convoqué pour la séance du 28 septembre 2022 n'a pu se réunir faute de quorum. Il est de nouveau convoqué ce jour avec le même ordre du jour et s'est tenu à la Base de Plein Air et de Loisirs de l'Etang de Saint-Quentin en Yvelines dite « île de loisirs » sous la présidence de Monsieur José CACHIN.

Etaient présents :

Mesdames Chantal CARDELEC - Sandrine GRANDGAMBE (suppléante)
Monsieur José CACHIN

Etaient absents excusés :

Mesdames Colette GERGEN- Anne CAPIAUX- Sylvie PIGANEAU
Messieurs Nicolas DAINVILLE- Bertrand COQUARD - Othman NASROU - Ali RABEH

A donné pouvoir :

Monsieur NASROU à Monsieur CACHIN

CONSIDERANT que l'activité "branches et loisirs" située sur la partie nord de l'île de loisirs offre au public cinq parcours adultes et un parcours d'initiation, réalisés en 2003 et 2009 par le biais du financement de la région et qu'elle contribue à la bonne image de l'île de loisirs et draine un public spécifique qui découvre ainsi les autres activités de l'île de Loisirs ;

CONSIDERANT que le parcours blanc est accessible aux enfants de 3 à 6 ans et qu'il est très apprécié des écoles maternelles, et de fait très fréquenté et que par ailleurs, il s'agit du parcours qui mobilise le moins de personnel en surveillance et qu'il est constitué d'ateliers et d'un filet de sécurité de plus de 500m2 ;

CONSIDERANT que celui-ci n'a pas évolué depuis sa mise en place, que les ateliers sont à renouveler, tout comme le filet fabriqué en janvier 2019 qui doit impérativement être remplacé et ce depuis juillet 2022 et qu'il ne pourra donc plus être utilisé pour la saison 2023 ;

CONSIDERANT que ces derniers éléments amènent le Syndicat Mixte à solliciter des financements afin de se doter du matériel nécessaire permettant la pratique de l'activité accrobranche en toute sécurité comme suit :

- Installation d'un filet ACCRO SPIDER KID comprenant un filet sol anti chute, filets gardes corps, filets accès montée descente, câbles cales gardes corps montée descente ainsi que le remplacement des ateliers ;

CONSIDERANT qu'il convient dès lors, de solliciter des crédits d'investissement auprès de la Région Ile de France permettant l'acquisition d'un filet de sécurité d'un montant de :

Filet ACCRO SPIDER KID	42 000 €
Ateliers	12 000 €
Soit :	54 000 €

Mbres en exercice : 9
Présents : 3
Suffrages exprimés : 3

**LE COMITE SYNDICAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,**

SOLLICITE des crédits d'investissement auprès de la Région Ile de France, pour un montant de 54 000 € TTC pour la réfection du parcours blanc Accrobranches ;

AUTORISE le Président à signer tous documents utiles.

Fait à Trappes, le 05 octobre 2022
Le Président du Syndicat Mixte
José CACHIN

